



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Direction générale
pour l'enseignement
supérieur et l'insertion
professionnelle

Service de la stratégie de
l'enseignement supérieur et
de l'insertion professionnelle

Département de l'architecture
et de la qualité des formations
de niveau master et doctorat

DGESIP A3
N° 2013 - 0119.

Affaire suivie par
Nelly Roger

Tél. : 01 55 55 86 89
Fax : 01 55 55 69 69

Courriel :
[nelly.roger@
education.gouv.fr](mailto:nelly.roger@education.gouv.fr)

1, rue Descartes
75231 Paris cedex 05

Paris, le 8 MARS 2013

La ministre de l'enseignement supérieur et
de la recherche

A

Mesdames et messieurs les présidents d'université
Mesdames et messieurs les directeurs d'établissements
d'enseignement supérieur

S/C Mesdames et messieurs les recteurs d'académie,
chanceliers des universités

Objet : Contrats doctoraux 2013 – Actions de coopération internationale

Comme les années précédentes, dans le cadre du soutien apporté aux actions de coopération internationale, un volant de contrats doctoraux sera fléché sur des établissements et écoles doctorales dont les projets auront été retenus :

- par le comité exécutif du Fonds France-Canada pour la recherche (FFCR) parmi les dossiers de candidature de l'appel à projets 2013 ;
- par le conseil scientifique de l'université franco-italienne (UFI) parmi les dossiers de candidature à l'appel à projets 2013.
- par l'université franco-allemande (UFA),
- dans le cadre d'un partenariat avec une des cinq Ecoles françaises à l'étranger (EFE),
- par l'Institut des Amériques (IdA),

Concernant l'UFA, les EFE et l'IdA, je vous rappelle qu'ils relèvent d'une modalité particulière. En conséquence, il conviendra de procéder, avant le 3 mai 2013, à une saisie dans l'application SIREDO à l'adresse suivante :

http://appliweb.dgri.education.fr/appli_web/allocation/identificationAlloc.jsp.

L'attention des écoles doctorales, en charge de la saisie de ces dossiers, est particulièrement appelée sur la nécessité de fournir un dossier complet et précis sachant que l'expertise du MESR portera essentiellement sur les points suivants :

- la qualité scientifique des projets,
- la qualité de l'encadrement doctoral,
- la dimension internationale des projets et la qualité des partenariats.

Il est également demandé de préciser si une présélection de candidats a déjà eu lieu en joignant, dans ce cas, les CV correspondants, ou si la sélection des doctorants interviendra seulement après expertise des projets.

Les notifications interviendront à compter de la fin du mois de juin 2013.

Pour la ministre et par délégation,
Pour la directrice générale pour l'enseignement supérieur
et l'insertion professionnelle
Pour le chef du service de la stratégie de l'enseignement
supérieur et de l'insertion professionnelle, DGESIP A
L'adjointe au chef de service,


Rachel Marie PRADEILLES-DUVAL